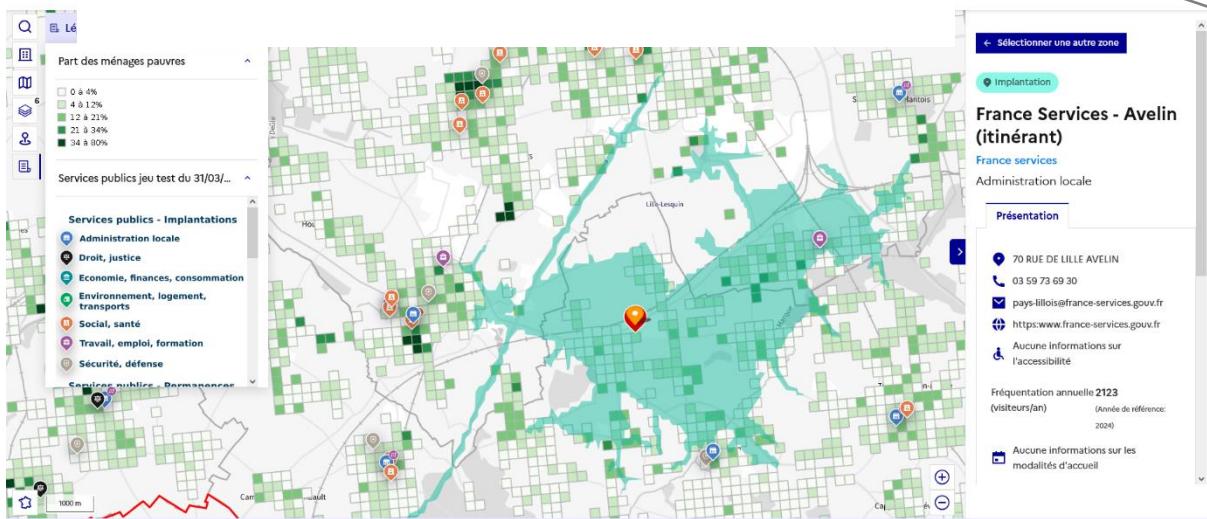


CARTOGRAPHIE DES SERVICES PUBLICS



NOTRE OFFRE

Le projet de cartographie des services publics vise à proposer un instrument de connaissance des accueils physiques de services publics sur un territoire donné. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision pour une juste répartition de ces guichets au regard des caractéristiques locales et de la population avec un objectif : garantir l'accès aux services publics pour tous les Français, partout sur le territoire.

La mise en œuvre d'un tel projet répond à trois constats : la production dispersée et hétérogène des données sur l'accès aux services publics portés par les acteurs publics nationaux et territoriaux, le manque d'informations concernant l'accueil de certains services publics (CCAS, Maisons Départementales des Solidarités, permanences diverses, etc.) et l'absence de gouvernance quant à la production et à la mise à jour des informations quand elles existent.

Le projet est coordonné par la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP), en partenariat avec l'IGN et avec l'appui de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), de la Direction de l'information légale et administrative (DILA), de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et de la Direction interministérielle du numérique (DINUM).

L'interface cartographique s'appuie sur la Géoplateforme, l'infrastructure publique, ouverte et collaborative de données géographiques.

POUR QUI ?

L'outil s'adresse aux pilotes des Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASAP) auxquels il fournit des données actualisées pour l'établissement de leurs plans d'actions.

Il cible aussi les responsables départementaux des services publics (agents des préfectures, des conseils départementaux, responsables locaux de services publics), les financeurs ou encore les élus locaux et les porteurs de projets.

Cas d'usages

Les fonctionnalités de l'outil permettent :

- de disposer d'une cartographie à jour de la présence de services publics à une maille fine ;
- de visualiser les zones de tension en mettant en regard l'offre de services avec les caractéristiques des territoires et de la population ;
- d'engager une réflexion sur les implantations (notamment au sein des EPCI) et d'évaluer l'impact de projets d'évolution (création ou suppression d'implantations, accueils mutualisés et permanences).



FrameWorld/Adobe Stock

Une expérimentation est actuellement déployée dans trois départements : les Hautes-Alpes, l'Indre et le Nord.

En savoir plus :

<https://www.modernisation.gouv.fr/actualites/services-publics-de-proximite-un-nouvel-outil-daide-la-decision-pour-les-responsables>

